

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 29 octobre 2018
Présidence de M. Alain Amy

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 69 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Charlotte Clerc, Nathalie Marguerat
MM. Olivier Bridel, Thierry Buche, Charles Chappuis, Bernard Hagin, Jean-Daniel Jayet, Axel Kuonen, Fabien Lavanchy, Jean-Samuel Leuba, Michel Monod, Ludovic Paschoud, Olivier Paschoud, Pierre Robert, Sébastien Rod

Absent: M. André Christinat

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR MODIFIE

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. Alfredo d'Agostino, du groupe PLR, domicilié à la route des Monts de Lavaux 404, qui remplace Mme Annick Dirac, démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2018

M. Gilles Cottet signale qu'à la page 10 il faudrait mettre entre guillemets quartiers solidaires. Il faut modifier « les quartiers qui ont déjà des limitations de vitesse » par « les quartiers qui ont déjà des ouvrages limitant la vitesse » comme Taillepied ou les Marionnettes.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Correspondance

Le Président a reçu les communications suivantes :

Le 5 juillet : copie d'un courrier adressé à la Municipalité par Zénithales II représenté par M. Gérald Rohrbach concernant le blocage de la sortie du chemin de Mâcheret. La Municipalité a répondu le 20 juillet.

Le 21 septembre : courrier de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal informant du recours déposé par M. Julien Dentan contre la décision du Conseil communal de Lutry qui autorisait la Municipalité à lever les oppositions concernant les décisions d'allégements prévues dans le cadre de l'assainissement du bruit des routes communale et

cantonale RC 777 et 780. L'avocat de la Commune a été mandaté pour s'occuper de cette affaire.

Le 9 octobre : lettre de démission au 30 novembre de Mme Nathalie Marguerat.

Le 10 octobre : lettre de démission de Mme Annick Dirac.

Représentations et invitations

Le Président a participé aux événements suivants :

Le 5 juillet : promotions des écoles.

Le 6 juillet : repas du corps enseignant.

Le 11 juillet : inauguration de la place d'entraînement physique du parc Casimir Reymond.

Le 1er août : festivités de la Fête nationale.

Le 10 août : visite du chantier CFF à la gare de Grandvaux.

Le 5 septembre : la croisière des aînés.

Votations

Le 23 septembre ont eu lieu les votations fédérales. **Le Président** remercie les membres du bureau électoral pour leur efficacité.

Résultats des votations du dimanche 23 septembre 2018 :

Taux de participation: 42.73%

Voies cyclables, chemins et sentiers pédestres: acceptée à 84.34%

Initiative pour des aliments équitables : acceptée à 57.61%

Initiative pour la souveraineté alimentaire : refusée à 50.73 %

Carnet noir

Mme Rosa Pilloud, mère de M. Jean-Marc Pilloud, est décédée le 14 juillet et M. Paul Schaer, père de M. Cédric Schaer, est décédé le 24 juillet. Au nom du Conseil, il présente ses plus sincères condoléances aux familles.

Le Président a une pensée pour la famille de M. Michel Duruz, ancien conseiller communal et ancien directeur des écoles, décédé le 28 septembre.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. Philippe Mingard, du groupe PLR, dépose un postulat concernant les énergies renouvelables.

M. Guy Wolfensberger, du groupe Indépendants & Vert'libéraux, dépose le postulat suivant : un refuge en forêt pour les lutriens.

5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1252/2018 ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019

M. Etienne Blanc, président de la Commission des finances, signale que, vu les incertitudes sur les effets réels de la RIE III sur la nouvelle péréquation intercommunale ou sur les investissements et grâce à sa très bonne santé financière, la commission des finances est d'avis de garder le taux d'imposition inchangé à 55.5% pour l'année prochaine. La commission unanime propose au Conseil d'adopter la conclusion du préavis.

M. Jacques-André Conne signale deux petites corrections à faire sur le préavis.

Dans le tableau de la p. 17, Aigle apparaît deux fois. Il faut donc supprimer la ligne avec le taux 71.

A la p. 19 pour les droits de mutation, il n'est pas possible d'augmenter les 50 centimes perçus par l'Etat, car le maximum légal est 50 cts et non pas 100 cts.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Mical Rappaz trouve le rapport très clair et précis. Elle remarque qu'il n'y a pas d'informations dans l'Echomunal concernant le taux d'imposition qui reste inchangé pour cette année pour une année. Elle considère pertinent d'informer la population. Il serait dommageable que la population imagine que les richesses de Lutry sont inépuisables.

La parole n'étant plus demandée la discussion est close.

Le Conseil accepte la conclusion du préavis à l'unanimité à savoir :

Adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté par la Municipalité et reproduit dans le présent préavis.

6. REPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER VINCENT HOFER « MORATOIRE DE 5 ANS SUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX TERRAINS SYNTHETIQUES UTILISANT DES MICROBILLES EN PNEUS RECYCLES »

M. Vincent Hofer remercie la Municipalité pour sa réponse qui correspond exactement à ce qu'il s'attendait et qui démontre un certain manque de courage.

Lutry aurait pu se montrer exemplaire. Un signal fort de la Municipalité est demandé pour que les citoyens qui sont préoccupés par ce qu'ils entendent soient rassurés. Il demande formellement que le préavis qui sera soumis en 2019 présente de manière détaillée les critères qui ont déterminé le choix de la Municipalité quant aux produits choisis pour le terrain de football.

M. Etienne Blanc parle en tant que membre du comité du FC Lutry. Le comité est depuis longtemps en contact avec la Municipalité et le constructeur du terrain. Le processus est long. Ils vont présenter un rapport ces prochains jours qui conseille à la Commune de faire le revêtement avec du liège. Le préavis sera voté au printemps. Après il y aura les délais de livraison qui sont longs de plusieurs mois. Tout sera fini au printemps ou à l'été 2020.

7. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES

Pour remplacer Mme Annick Dirac, démissionnaire, M. Patrick Sutter, au nom du groupe PLR propose la candidature de **M. Olivier Rodieux**. Il est élu à l'unanimité.

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 620/2018 *Engagement d'une déléguée à la communication*

N° 621/2018 *Réduction de vitesse sur la RC 780 (route de Lavaux)*

M. Patrick Sutter demande si les panneaux installés provisoirement à la route de Lavaux ne pourraient pas devenir définitifs.

M. Pierre Bonjour rappelle que l'effet est de réduire la taille de la zone d'incommodations par le bruit. Il est tout à fait d'accord avec M. Sutter.

M. Kilian Duggan précise que la Municipalité a discuté avec l'Etat dans le cadre de l'assainissement de la route de Lavaux. Durant les deux premiers mois, les panneaux seront installés pour rappeler la limite générale. La loi ne permet pas de mettre des panneaux supplémentaires. Dès le moment que l'on applique une vitesse non usuelle, il faut rappeler la

vitesse à chaque intersection. S'il s'agit d'une zone 50 km/h limite générale, la seule chose à faire est d'indiquer le début de la limite générale en début de zone et la fin en fin de zone. Les avantages sont une baisse des nuisances sonores de l'ordre de deux décibels et une amélioration de la sécurité routière dans la mesure où les distances de freinage sont réduites proportionnellement à la vitesse. L'inconvénient est une perte de 19.6 secondes sur ce tronçon.

M. Michel Bornet propose d'installer un indicateur de vitesse.

M. Kilian Duggan prend note de ce **vœu**.

N° 623/2018 *Fermeture de l'agence d'assurances sociales
Information destinée aux Conseillers communaux*

Préavis pour la séance du 8 décembre 2018

Préavis concernant le budget 2019 de la Bourse communale et des Services industriels.

Préavis concernant les crédits supplémentaires au budget 2018.

9. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

M. Philippe Mingard développe le postulat relatif aux énergies renouvelables. Il demande à la Municipalité d'effectuer une étude de faisabilité concernant la géothermie comprenant, dans une première phase, des mesures par camion vibreur permettant de définir l'opportunité de procéder, dans une deuxième phase, à des sondages géotechniques de faibles, moyennes et grandes profondeurs dans la région du Bourg et éventuellement dans certains quartiers des hauts de Lutry afin d'en vérifier son exploitation et ses coûts.

Le Président ouvre la discussion.

M. Philippe Sordet demande quel est le coût d'une étude de ce genre.

M. Philippe Mingard précise que le postulat concerne seulement la première phase. Il n'a pas connaissance du coût d'une telle étude.

M. Jacques-André Conne invite les conseillers à renvoyer le postulat à la Municipalité. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation.

Le postulat de M. Mingard est accepté et renvoyé à la Municipalité (1 voix contre).

M. Guy Wolfensberger développe le postulat : un refuge en forêt pour les lutriens. Il demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre à disposition de la population de Lutry un refuge forestier pouvant être loué à une date donnée. Ce refuge pourrait être une nouvelle construction ou encore l'aménagement d'un édifice existant. Un tel aménagement pourrait intégrer des aspects pédagogiques. Ceci permettrait de rattraper le préavis 1044/2001 où il était prévu de mettre un parcours didactique en parallèle avec le parcours vita. Il pourrait être modestement équipé tant pour des motifs de préservation de la nature que budgétaires.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques-André Conne signale que la Municipalité accepte d'étudier ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation.

Le postulat de M. Wolfensberger est accepté et renvoyé à la Municipalité (3 abstentions et 1 voix contre).

10. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

M. Jacques-André Conne répond à M. Sordet qui avait posé des questions au sujet de la numérisation lors de la dernière séance. La Bourse et le Contrôle des habitants sont les seuls qui numérisent leurs documents. Les autres services attendent un plan d'archivage commun. Les archives historiques ont été en grande partie microfilmées. L'avantage du microfilmage est qu'il permet des recherches sans avoir à manipuler les originaux.

M. Jacques-André Conne répond à une interpellation de M. Laesslé lors de la dernière séance concernant les démarches entreprises par la Municipalité auprès du Conseil d'Etat pour obtenir les contreparties permettant de compenser les pertes financières liées à la RIE III. La Commune de Lutry fait partie de l'UCV (union des communes vaudoises) et c'est elle avec l'ADCV (association des communes vaudoises) qui ont négocié avec le Canton et ont abouti le 11 septembre 2018 à une convention destinée à accompagner la mise en œuvre anticipée du volet vaudois de la RIE III par rapport à la réforme fédérale. Cet accord prévoit que l'Etat versera 50 millions de francs en 2019 (pour Lutry cela représente CHF 224'000.-). Un deuxième volet prévoit le transfert des communes au canton du financement de l'aide à domicile dès 2020.

M. Laesslé avait demandé comment la Municipalité entend absorber ces charges supplémentaires et quelles sont les pistes d'économies ou des recettes supplémentaires.

M. Jacques-André Conne informe que des économies budgétaires chiffrées à CHF 400'000.- ont été réalisées. Il faut relever que même si des économies sont réalisées sur les charges communales, celles-ci ne représentent que 35% des charges totales. La Municipalité va continuer à réexaminer chaque dépense au moment de son engagement.

M. Claude Weber remarque la chance d'avoir à Lutry un sentier piétonnier qui va jusqu'à la STEP. Il demande s'il serait possible de mettre quelques bancs publics sur ce sentier.

M. Patrick Sutter signale que la brochure « maîtrisons notre avenir » parle de l'unification du régime de stationnement. Les panneaux dans le Bourg ont été modifiés de 22h00 à 20h00. Dans la réalité, les horodateurs sont toujours jusqu'à 22h00 et il faut payer jusqu'à cette heure.

M. Kilian Duggan explique que la Municipalité a pris des mesures et a réduit la durée de 22h00 à 20h00. La modification des horodateurs est compliquée. Une nouvelle génération d'horodateurs a été mise en place, mais elle ne satisfait pas à la Municipalité. Celle-ci a décidé de changer l'ensemble du parc des horodateurs par d'autres qui seront plus adaptés. Ceci sera fait dans deux ou trois mois. Pendant cette période de transition, elle a demandé aux agents de faire preuve de tolérance.

M. Patrick Sutter demande si sur le reste de la Commune, par exemple dans le parking du collège de la Croix, les horaires sont aussi unifiés et ramenés à 20h00.

M. Kilian Duggan répond que non, car cette mesure touche uniquement le périmètre du Bourg.

M. Patrick Sutter ne comprend pas pourquoi tous les parkings n'ont pas les mêmes horaires.

M. Kilian Duggan considère qu'il faut s'attaquer au Bourg, qui a plus de problèmes surtout l'été. Le reste sera traité par la suite.

M. Philippe Mingard remercie la Municipalité pour la séance qu'elle organise le 8 décembre. C'est le vœu du groupe de concertation. Il ne faut pas tarder à faire une séance pour la population, car beaucoup de mauvaises informations circulent actuellement. Après il est plus difficile de rétablir la vérité.

M. Kilian Duggan précise que la Municipalité va présenter le 8 décembre aux conseillers ce qu'elle souhaite présenter aux citoyens. Il y aura un calendrier précis qui expliquera comment la Municipalité à l'intention d'aller à l'encontre de la population.

M. Jean-François Chapuisat a deux questions pour un panneau. Un panneau a été mis en haut du Châtelard et indique la limite de vitesse de 50 km/h.

Questions : Où commence l'entrée du Châtelard ?

Réponse de **M. Kilian Duggan** : Il a fallu définir un périmètre compact qui va de la Petite Corniche et remonte jusqu'au Châtelard qui fait partie de ce périmètre compact et c'est là que la limite à 50 km/h doit commencer.

Pourrait-on mettre le panneau en bas où il y a la fontaine ?

M. Kilian Duggan répond que la limite de vitesse propose une limite maximale. Au Châtelard il n'est effectivement pas possible d'aller à 50 km/h. Pour savoir si le panneau peut être déplacé, il faut faire une étude.

M. Pierre Bonjour suggère d'utiliser l'écran de la salle du Conseil un peu plus souvent pour soutenir les débats surtout s'il y a des graphiques, des chiffres ou d'autres illustrations.

M. Gilles Cottet, lors du week-end de la Fête des vendanges, le vendredi ou samedi la protection civile l'a envoyé au centre patronal. Le lendemain il a été envoyé au parking de la nouvelle COOP avec barrière baissée et il fallait payer CHF 5.- Il a été surpris de devoir payer.

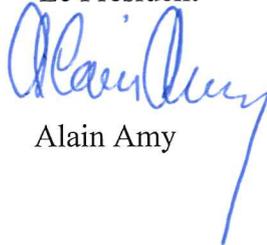
M. Kilian Duggan répondra à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h09.

La prochaine séance est fixée au 8 décembre 2018 à 15h30

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Alain Amy

La Secrétaire

Pilar Brentini